

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 631

présenté par  
M. Reiss

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« de refondation de l'école »

les mots :

« d'orientation de la présente loi ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette rédaction est plus pertinente et conforme au réel car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation.